

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni le trente septembre deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Serge FAGUET, Maire.

Présents : Mesdames, CENDRES Magali, LAFON Angélique, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, FAGUET Serge, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absente excusée : BOUVRON Alizée

Secrétaire de séance : MAZARS Eric

Date d'affichage : 06/10/2021

✓ **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du 27/05/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✓ **Ombrières photovoltaïques : bail**

Le Maire informe le Conseil municipal être toujours en attente de réception des projets définitifs de baux emphytéotiques qui seront envoyés par l'entreprise après division des volumes par un géomètre. Le Maire donne ensuite lecture des modifications apportés aux deux projets de bail.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer un bail emphytéotique avec l'entreprise LOCANERGY et un bail emphytéotique avec l'entreprise PREJOMBRIERES. Les baux sont conclus pour une durée de 28 ans avec un loyer annuel de 2 500 € pour chacun. **(Délibérations n°2021/28 + 29)**

La pose du point de livraison et les travaux d'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés. Les gouttières semblent sous dimensionnées en cas de fortes pluies : il faudra surveiller l'évacuation des eaux pluviales mais les travaux ont été correctement exécutés. L'éclairage sous les ombrières a été utilisé lors du repas organisé par le Comité des Fêtes le 04/09/2021, il est très performant et consomme peu.

De plus, les anciens mâts d'éclairage public seront stockés derrière le fossé et les lampes seront entreposées au rangement de l'église Saint Salvy.

Enfin, la réfection du revêtement du parking n'a pas encore été réalisée.

✓ **Local de rangement**

Monsieur le Maire remontre les plans du projet et donne la liste des lots du marché de travaux.

Le Maire informe les conseillers que le Dossier de Consultation des Entreprises sera prochainement publié en ligne sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics, et donne lecture du règlement intérieur. Les critères de notations sont modifiés par les conseillers comme suit : critère 1 sur 20 points, : critère 2 sur 5 points, : critère 3 sur 5 points, : critère 4 (proximité géographique) sur 20 points. Le Conseil choisit de fixer le délai de réponse des entreprises à un mois.

✓ **Achat des terrains de la famille FAU**

Suite à la proposition du Conseil municipal d'acquérir parcelle A n°161 au lieu-dit « Mon Clergue » appartenant à la famille FAU pour la création de lots à bâtir, le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de prix de la famille FAU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DELIBERE :

- D'acquérir de l'indivision FAU une parcelle située à SAINT JULIEN DU PUY (Tarn), lieu- dit « Mon Clergue », cadastrée section A numéro 161, d'une surface de 7 950m² (plan ci-joint),

- Moyennant le prix de SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €) payable aussitôt après l'accomplissement des formalités de publicité foncière au bureau des hypothèques compétent et après remise d'une copie authentique portant mention de cette publicité ou au vu du certificat du notaire prévu à l'annexe du décret n°88-74 du 21 janvier 1988,

- Que les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de la commune,

- De donner pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération, et notamment signer l'acte de vente et faire tout ce qui est nécessaire,

-D'inscrire des crédits suffisants au budget communal. **(Délibérations n°2021/21)**

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 30 septembre 2021

Le Maire prendra toutefois rendez-vous avec le Directeur de la DDT qui jusqu'à présent s'opposait à ce projet de zonage dans le futur PLUi. L'achat des terrains ne se ferait que si ces terrains passent en zone AU du futur PLUi.

✓ **Achat d'une partie du chemin de la Revelle**

Le Maire présente le projet de division du chemin privé de La Revelle (parcelles cadastrées section E n°1369 et 1415) réalisé par le cabinet GEOMETRE 81 -SARL GILG,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir pour un montant de 1 € (un euro) une partie du chemin dit « Chemin de La Revelle » soit les parcelles :
 - E 1369 p – 1415p pour une contenance de 746 m² appartenant à Mme DEYMIER Sylvie,
- DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge du vendeur,
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.
- D'inscrire des crédits suffisants au budget communal. **(Délibérations n°2021/23)**

✓ **Assainissement tranche de La Pauqué**

Monsieur le Maire présente trois devis d'entreprises :

DESPRATS TP : 169 880 € HT

BOUTIE TP : 125 807 € HT

GASC TP 70 046 € HT **(Délibération n°2021/22)**

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit la proposition de GASC TP et autorise le Maire à signer le devis, étant précisé que les travaux d'extension du réseau d'assainissement ne débuteront qu'à compter du début de l'aménagement du lotissement par le promoteur. Un certificat d'urbanisme opérationnel a d'ailleurs été déposé mi-mai par le lotisseur et est toujours en cours d'instruction. Un permis d'aménager sera ensuite déposé.

✓ **Avancement de grade d'adjoint technique d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe:**

- fixation des taux de promotion (Délibération n°2021/24)

Vu l'avis favorable du Comité Technique du CDG 81 en date du 10/06/2021, le Conseil délibère à 100% le ratio d'avancement pour les deux grades existants dans la collectivité.

- suppression et création d'un emploi permanent (Délibération n°2021/25)

Les conseillers municipaux délibèrent à l'unanimité la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 1 heure hebdomadaire,

Et

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 1 heure hebdomadaire, relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} décembre 2021. Cette date d'avancement devant être identique pour les deux collectivités où travaille l'adjoint technique intercommunal.

- délibération modifiant le tableau des effectifs (Délibération n°2021/26)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la collectivité en fonction à compter du 01.12.2021

✓ **Fermage de Sainte Cécile**

Le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur Didier MAURIES l'a informé par courrier de son intention de faire valoir ses droits à la retraite et cesser son activité d'agriculteur en fin d'année 2021. M. MAURIES demande à modifier le bail conclu avec la commune pour le conclure avec Madame SERIN épouse MAURIES Régine.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de contrat de location. Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de contrat de location à conclure entre la Commune et Madame MAURIES Régine pour l'exploitation agricole de la parcelle cadastrée section C, n°257 au lieu-dit « Sainte Cécile » ;

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 30 septembre 2021

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat de location pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2021 ; (**Délibération n°2021/27**)

✓ **Taux de la taxe d'aménagement pour 2022**

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le maintien du taux communal à 3% pour l'année 2022.

✓ **Repas communal**

Le Maire propose aux conseillers de reporter le repas offert par la Mairie aux habitants quand les conditions sanitaires seront meilleures, en 2022 certainement.

✓ **Questions diverses**

- **Revêtement du lotissement de La Fantaisie** : le Maire présente les devis des entreprises suivantes :

DESPRATS TP : 21 614 € HT

CAUSSÉ : 16 781 € HT ou 15 129 € HT

GINESTET : 13 511 € HT

Le Conseil choisit le devis de CAUSSÉ à 15 129 € HT mais sans les trottoirs car cela représenterait un coût d'entretien supplémentaire. L'entreprise GINESTET sera contactée pour avoir des précisions sur le mode de retenue de la terre (bordures prévues ?).

- **Plui** : le Maire présente les derniers projets de zonage pour la commune
- **Salles communales** : des infiltrations d'eau sont signalées dans le Foyer des Jeunes et il semblerait qu'il y ait des loirs dans le plafond du gymnase.
- **Achats de matériel pour les associations** : les associations souhaitent acheter le matériel suivant :
 - Une remorque réfrigérée à 7 285 €
 - 2 barnums 5 X 12 m à 8 300 €
 - 20 mange debout à 1 213 €
 - 6 abris de 3 X 3 à 3 700 €Le Conseil municipal propose que les associations créent une association unique regroupant toutes les associations communales pour l'achat et le stockage de matériel commun et la gestion des subventions d'Occitanis. Les associations seront conviées à une réunion fixée le 07/10/2021 à 18h30 à la Mairie.
- **Parking de La Bartelle** : Il conviendra de mettre des panneaux d'hauteur limitée pour les bus/camions, ainsi qu'un portique à l'entrée du parking. Les containers poubelle devront être déplacés. Une commission travaux se réunira le 23/10/2021 à 10h.
- **Chemin de Brioussel** : un devis a été demandé à la CCLPA. Comme pour tout chemin rural, le coût serait partagé à hauteur de moitié pour la commune et de moitié pour M. MAIO William. Si des fossés doivent être créés, ils seront à la charge du propriétaire. Un revêtement profilé pourrait être envisagé pour évacuer les eaux pluviales en pente vers les champs sans créer de fossé.
- **Point sur les différentes commissions** :
 - **Economie/ZAE** : Mme SALORT dit que la commission a fait un point sur l'état d'avancement des ZAE du territoire intercommunal.
 - **SMIX du Dadou** : lors de la Dernière Assemblée Générale, l'adhésion d'Alban a été approuvée et une visite de l'usine de Teillet a été faite avec l'ensemble des membres du Bureau et des délégués des communes.
 - **Ehpad La Grèze** : M. ROUANNE a été à la réunion de présentation de la nouvelle directrice, Mme Carnemolla Cousin, psychologue de formation.
 - **SIRP** : M. BARDOU dit que pour cette année scolaire 2021-2022 les effectifs se maintiennent à 130 élèves. L'inauguration de la nouvelle école aura lieu le samedi 2 octobre à 11h. Le Président invite les élus disponibles à y assister. Enfin, en 2022, le SIRP fêtera ses 30 ans d'existence et le Président souhaiterait inviter tous les élus à l'origine du RPI ou qui y ont œuvré tout au long de son existence.
 - **Aquaval** : le projet de chauffage de l'eau des piscines n'a pas avancé. Quant à la fosse de plongée, la caution bancaire est à l'étude auprès de la Banque des Territoires.

***Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du 30 septembre 2021***

- **Repas du Conseil municipal** : M. FAGUET invite les conseillers le 19/11/2021 (date à confirmer).

Le Maire prononce la clôture de la séance.

Suivent les signatures :

BARDOU Christian

BONNET Alain

CENDRES Magali

FAGUET Serge

LAFON Angélique

MAIO Sébastien

MAZARS Eric

PUECH Thierry

ROUANNE Jean

SALORT Carole